

Manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 14 MARS 2005
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2006 **MODIFICATION :** 15 DÉCEMBRE 2011

BENEFICIAIRES

Peuvent prétendre à l'aide les communes ou EPCI ayant mis en place une bibliothèque municipale ou intercommunale ainsi que les associations impliquées dans le développement de la lecture et/ou l'animation de la bibliothèque par convention avec la collectivité concernée.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention vise à aider l'organisation de manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit.

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale à 25 % du budget total plafonné à 6 000 € soit un montant maximum de 1 500 € pour les fêtes du livre et à 25 % du budget total pour les animations à l'initiative des bibliothèques locales, plafonné à 2 000 €, soit un montant maximum de 500 €.

Les animations à l'initiative de la BDC (et dans le cadre du contrat territoire lecture) ou relayées par celle-ci au niveau départemental auprès des bibliothèques locales et de leurs partenaires (Prix des Incorruptibles, Printemps des poètes, Coquelicot, A vous de lire) sont aidées directement sur son budget d'animation.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le courrier du maire, du président de l'EPCI concerné ou le courrier du président de l'association support de la manifestation (s'il y a lieu) au Conseil départemental comprendra :

• **le projet d'animation, établi en concertation avec la Bibliothèque Départementale de la Creuse ; il remplira les conditions suivantes pour les fêtes du livre :**

- . l'audience visée sera plus large que locale, ce qui implique un plan de communication en direction des médias locaux, régionaux voire nationaux,
- . le projet mettra en œuvre plusieurs structures partenaires, de communes différentes,
- . l'animation visera tous les publics, en particulier la jeunesse,
- . le programme comportera des événements se déroulant sur plusieurs jours,

sur plusieurs communes, avec un week-end ou au moins une journée exceptionnelle ouverte au public, de préférence un samedi ou un dimanche,

. des financements complémentaires à ceux de la commune ou l'EPCI et du Conseil départemental seront recherchés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Centre National du Livre, ou d'autres partenaires publics ou privés.

• **le bilan de l'action précédente (s'il y a lieu),**

• **un relevé d'identité bancaire ;**

• **les documents obligatoires (cf. dossier type, etc.)**

Le dossier (à retirer au Conseil départemental ou à télécharger) sera présenté avec suffisamment d'anticipation pour être soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental au moins deux mois avant la manifestation.

La moitié de la subvention pourra être versée sur demande un mois avant la manifestation (si celle-ci est déjà établie), le solde après réalisation sur bilan justificatif.

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION
DE LA LECTURE
PUBLIQUE
RUE DES LILAS
BP 286 - 23006 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 26 26
www.creuse.fr